



CMI Services
98 Av de l'Europe
ZAC de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tel : 04 42 46 75 00
RCS SALON 439 275 413

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CMI SERVICES

Article 1 OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les droits et obligations de la société CMI SERVICES, Entreprise individuelle inscrite au RCS SALON (13) sous le n° 439 275 413, dont le siège social est situé à : 1 Ch de la Plage Les Cadesteaux 13127 Vitrolles, dans le cadre de la vente de prestations de services et de fournitures (matériels).

Ces « Conditions Générales de vente » s'appliquent à toutes les ventes de prestations de services et de fournitures ; cependant, chaque catégorie de vente et/ou de prestations fait l'objet de « conditions particulières de vente ». Veuillez consulter les conditions particulières applicables en fonction de la nature de la vente et/ou prestation. L'acceptation des conditions générales de vente implique l'acceptation des conditions particulières applicables.

A défaut de contrat conclu entre la société CMI SERVICES et son client, ou de conditions générales ou particulières d'achat expressément acceptées par la société CMI SERVICES, les ventes effectuées sont soumises aux conditions générales de ventes décrites ci-après.

En conséquence, toute prestation de services fournie par la société CMI SERVICES implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout catalogue, prospectus ou autre document publicitaire qui n'ont qu'une valeur indicative.

Article 2 PRIX ET DEVIS

Le prix des services proposés par la société CMI SERVICES est exprimé en euros. Les prix sont mentionnés Hors Taxes (HT).

Il sera ajouté au prix proposé le taux de TVA en vigueur au jour de la passation de la commande, ainsi que les frais de port.

A défaut de précision, les devis proposés aux clients sont valables pour une durée de 7 jours, et sous réserve de disponibilité.

Article 3 CONDITIONS DE PAIEMENT

Le mode de règlement sera fixé par CMI SERVICES au moment de la commande du client. Dans tous les cas, le paiement par carte bancaire n'est pas accepté.

Le montant de l'acompte, le délai de règlement (à la commande, à la réception de la prestation/marchandise, à 30 jours, ...) est fixé par CMI SERVICES au moment de la commande. A défaut de précisions de la part de CMI SERVICES sur le délai de règlement, les règlements s'effectuent à la réception de la prestation/marchandise.

Le non respect des délais de paiement donne lieu à des procédures de relance régulières qui seront facturées selon les tarifs en vigueur.

Le montant de l'indemnité forfaitaire de 40 EUR (art. D. 441-5) pour frais de recouvrement est appliqué. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs au montant forfaitaire de 40 €, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée.

Article 4 RABAIS ET RISTOURNES

Les prestations de services effectuées sont facturées aux conditions de tarifs en vigueur au moment de la réception de la prestation.

Article 5 CLAUSE PENALE

Le défaut de paiement total ou partiel de la prestation de services à sa date d'exigibilité entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'allocation à la société CMI SERVICES d'une pénalité de retard égale à une fois et demi (1,5) le taux d'intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes TTC restant dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix de la prestation effectuée jusqu'à son paiement total. Le taux d'intérêt légal de référence est celui en vigueur au jour de l'utilisation des présentes conditions générales de vente.

Article 6 CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les trente (30) jours suivant la mise en œuvre de l'article « clause pénale », le client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre de la prestation de services effectuée par la société.

CMI SERVICES, la vente sera résolue de plein droit, sans autre formalité, dès réception de la mise en demeure envoyée par la société. En outre, la société CMI SERVICES se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au client défaillant. L'existence de la présente clause n'interdit pas au vendeur de renoncer au bénéfice de celle-ci et de demander le paiement du prix.

Article 7 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les prestations de services et marchandises vendues comme définies dans le bon de commande, la facture ou le bon de livraison restent la propriété de la société CMI SERVICES jusqu'au paiement intégral du prix par le client.

Pendant la durée de la réserve de propriété, le client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client, la propriété des services livrés et restés impayés pourra être revendiquée par la société CMI SERVICES. En cas de revente des services fournis par la société CMI SERVICES alors que le client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grevant lesdits services et du droit de la société CMI SERVICES de revendiquer entre ses mains, soit les services concernés, soit le prix de ceux-ci.

Article 8 SAV – GARANTIE :

Les retours ne seront acceptés qu'après accord écrit de notre société mentionnant un N° de retour marchandise attribué par **CMI SERVICES** au retour accepté. Ce n° de retour devra être mentionné sur l'emballage extérieur du matériel retourné. L'expédition devra être faite en port payé dans un délai maximum de quinze jours date de l'attribution du numéro de retour marchandise adressé au client. Tout produit reçu sans l'emballage d'origine ou sans les accessoires sera systématiquement refusé.

Article 9 DELAI ET LIEU DE REALISATION DE LA PRESTATION

Aucun retard raisonnable dans la réalisation de la prestation n'autorise le client à en refuser la réception, à annuler sa commande ou à demander des dommages et intérêts.

Article 10 RECEPTION DE LA PRESTATION

La réception de la prestation réalisée s'accomplit en présence des deux parties. Le jour fixé, les parties effectueront un contrôle de conformité qui donnera lieu à la signature par les parties d'un procès verbal de réception. La réalisation de la prestation de services est considérée comme entièrement terminée et acceptée par le client lorsque toutes les conditions spécifiées dans l'article « objet » ont été remplies.

Article 11 ENGAGEMENT

La société CMI SERVICES s'engage à mener à bien la tâche précisée de l'article « objet » conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

Article 12 DUREES D'ENGAGEMENTS ET RESILIATIONS

Délais de résiliation : Sauf précision contraire sur les devis et/ou contrats, le délai par défaut de résiliation est de 3 mois avant le terme de la période d'engagement.

Modalités de résiliations : Si l'une des parties désire mettre fin au contrat au cours de l'une des périodes de reconduction, elle devra le notifier par Lettre Recommandé avec Accusé de Réception.

Reconduction tacite : Sauf résiliation dans les délais prévus ci-dessus, les services validés sur devis, affectés d'une durée d'engagement, sont tacitement reconduits pour des périodes successives identiques à la période initiale.

Article 13 FORCE MAJEURE

La société CMI SERVICES n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle.

Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Article 14 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, la seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est le Tribunal de Commerce du siège de CMI SERVICES.

Pour le client

Date, « Lu et approuvé », signature :

Pour CMI SERVICES